



Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière  
450 752-4700  
[info@mepal.net](mailto:info@mepal.net)  
[www.mepal.net](http://www.mepal.net)

## Politique des frais d'animation

**La présente politique s'applique aux diverses activités de formation, de présentation et d'animation organisées par le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (MÈPAL) ou pour lesquelles il est contracté.**

**Les objectifs de la politique sont :**

- de favoriser l'accessibilité des membres aux services (animation, accompagnement, formation, etc.) du MÈPAL
- de rendre disponible les ressources du MÈPAL pour la communauté
- d'assurer une juste rétribution au Regroupement compte tenu de son équilibre financier fragile

### Groupes membres

Pour toute activité de formation, de présentation ou d'animation organisée par un groupe membre et pour laquelle le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière est contracté, des frais de 50 \$ la première heure et 20 \$ par heure additionnelle seront chargés au groupe membre. Le MÈPAL assume les frais de transport; les autres frais de déplacement (repas, hébergement) sont par ailleurs assumés par le groupe membre. S'il y a lieu, les frais d'impression et le matériel d'animation seront à la charge du MÈPAL.

Une fois par année, les groupes membres du MÈPAL peuvent s'inscrire gratuitement à un atelier d'ÉPA organisé par le MÈPAL. Lors de cet atelier, les frais d'inscription seront couverts pour un maximum de quatre (4) participantEs.

En tout temps, les membres du MÈPAL bénéficient d'un tarif préférentiel lors de leur inscription aux activités organisées par le MÈPAL.



Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière

450 752-4700

[info@mepal.net](mailto:info@mepal.net)

[www.mepal.net](http://www.mepal.net)

## **Groupes communautaires non-membres**

Pour toute activité de formation, de présentation ou d'animation organisée par un groupe communautaire non-membre et pour laquelle le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière est contracté, des frais de 120 \$ la première heure et 60 \$ par heure additionnelle seront chargés au groupe communautaire non-membre. Les frais de déplacement sont applicables et chargés au groupe communautaire non-membre aux taux en vigueur dans la *Politique des frais de fonction du MÈPAL*. S'il y a lieu, les frais d'impression et le matériel d'animation seront à la charge du groupe qui contracte le MÈPAL.

## **Groupes institutionnels ou autres**

Pour toute activité de formation, de présentation ou d'animation organisée par un groupe institutionnel ou autre, non-membre, et pour laquelle le Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière est contracté, des frais de 200 \$ la première heure et 100 \$ par heure additionnelle seront chargés au groupe communautaire non-membre. Les frais de déplacement sont applicables et chargés au groupe institutionnel ou autre, non-membre, aux taux en vigueur dans la *Politique des frais de fonction du MÈPAL*. S'il y a lieu, les frais d'impression et le matériel d'animation seront à la charge du groupe qui contracte le MÈPAL.